



DÉLIBÉRATION 2018-21

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Recrutement d'un agent contractuel : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le six juin deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du trente et un mai deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents (12) : Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Christophe COULON, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE

Excusés (8) : Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON

Pouvoirs (4) : Monsieur Nicolas BERTIN à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Marc GOSSET à Monsieur Luc MONNET

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Considérant, qu'en l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes,

Considérant, que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi de conducteur d'opérations réseaux THD « Très Haut Débit »,

Sur le rapport du Comité Syndical et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 07 Juin 2018, d'un emploi de « Conducteur d'opérations réseau Très Haut Débit » contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h (40h étant l'horaire de travail collectif de référence pour le Syndicat

Mixte Nord Pas de Calais Numérique, l'octroi de journées de RTT permettra de compenser la base légale hebdomadaire fixée à 35h.), pour exercer les missions suivantes :

- Assurer le suivi du déploiement du réseau Très Haut Débit initié par le Syndicat Mixte Nord Pas de Calais Numérique ;
- Représenter le Maître d'Ouvrage sur les chantiers associés au Réseau FttH, et être l'interlocuteur privilégié des différents intervenants (publics, privés, interne et externe) ;
- Assurer le suivi des études et des travaux APS, APD pré DOE et DOE dans le cadre très spécifique du déploiement FttE et FttH actuel ;
- S'assurer du respect des délais et budgets associés aux chantiers ;
- S'assurer que l'exécution des travaux répondent aux obligations en matière de sécurité d'hygiène et des conditions de travail en lien avec les coordonnateurs SPS du délégataire ;
- Rendre compte de l'avancement et des difficultés rencontrées et de la qualité des réseaux construits ;
- Participer à la préparation et au suivi des marchés ;

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans en application de l'article 3-3-1° et ce, en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier :

- D'une expérience dans le domaine des travaux de VRD (Génie Civil Spécifique Télécom : tranchée traditionnelle, fonçages, pose mécanisée),
- Une expérience significative dans le domaine optique et plus particulièrement des réseaux FttH et FttE, une expérience de raccordeur, mesureur,
- Une connaissance du SIG et du Modèle conceptuel de données Grace THD,
- Un bac et niveau BAC + 2

La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, en référence au cadre d'emploi des Techniciens.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget,

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)